

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Vendredi 26 Mars 2021

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 18 Mars 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Convention avec Villes et Villages Verts de France
2. Compte de Gestion 2020 – Budget Eau-Assainissement
3. Compte Administratif 2020 – Budget Eau-Assainissement
4. Affectation des résultats 2020 – Budget Eau-Assainissement
5. Budget Primitif 2021 – Budget Eau-Assainissement
6. Tarifs de l'Eau-Assainissement – année 2022
7. Demande de subvention travaux investissement – Budget Eau-Assainissement
8. Admissions en non-valeur Budget Eau-Assainissement 2021
9. Créances éteintes – Budget Eau-Assainissement 2021
10. Plan de formation
11. Convention avec le Centre de Gestion – mise en place d'un dispositif de signalement
12. Convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du Pôle Carrières – Instances Paritaires
13. Travaux de mise en accessibilité, extension et sécurité du Gymnase Camille Liévaux – attribution du marché

Sont présents : BERNAGÉ Michel, BLAISE Martine, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, DURIEZ Frédéric, GUYOT Régine, JACQUEMIN-COLIN Sylvie, LAURENT Etienne, MAURICE David, MOUROT Corinne, PERRIN Éric, ROUSSEL Elisabeth, SOMARIÉ Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien

Procurations : BARFETH Lydie (à THOMAS Frédéric), JACOB Christophe (à CUNY Cyril)

Sont absents excusés : GROSJEAN Claude, HABY Laurent, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile, PERRIN Christine

Sont absents : BATOZ Antoine, MARCHAL Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 19 – le quorum est atteint
Procurations : 02

Nombre de votants : 21

Madame Laetitia DAESCHLER est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2021 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Modification de la commission travaux, eau/assainissement, sécurité
Accepté à l'unanimité

D'autre part, les décisions relatives au Budget Eau-Assainissement (Compte de Gestion 2020, Compte Administratif 2020, Affectation des résultats 2020 et Budget Primitif 2021) sont reportées au prochain Conseil Municipal. En effet, ces décisions doivent être prises en même temps que le Budget Principal (principe d'unité)

Arrivée de Madame Christine PERRIN à 19 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 20 – le quorum est atteint
Procurations : 02
Nombre de votants : 22

n°20210326-028 Autres domaines de compétences- Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Convention avec Villes et Villages Verts de France

Madame Martine BONNIE, Conseillère Municipale en charge de la transition écologique, expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de signer une convention de partenariat avec l'association Villes et Villages Verts de France. Cette association de loi 1901 vise à lutter avec les collectivités contre la précarité énergétique. Elle recense les besoins d'améliorations énergétiques des logements, afin de rassembler des aides financières publiques et privées pour permettre une prise en charge intégrale des rénovations énergétiques pour tous les citoyens.

L'exposé de Monsieur Pierre SIAUD (représentant de l'association Villes et Villages Verts de France) entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'ajourner cette décision dans l'attente des nouvelles directives mises en place à compter du 1^{er} juillet 2021.

n°20210326-029 Finances locales – décisions budgétaires (7.1)
Tarifs de l'eau-assainissement - année 2022

Madame Régine GUYOT, Adjointe, présente au Conseil Municipal une proposition d'évolution (lissage) des tarifs de l'eau et de l'assainissement afin d'arriver à un tarif identique sur les deux communes déléguées en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- VALIDE la proposition d'évolution (lissage) des tarifs de l'eau et de l'assainissement telle que présentée ;
- FIXE comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Commune déléguée de Granges-sur-Vologne

× Assainissement	2,05 €/m ³	et une part fixe de	50 €/foyer
× Eau potable	1,10 €/m ³	et une part fixe de	50 €/foyer

Commune déléguée d'Aumontzey

Eau potable	1,10 €/m ³	et une part fixe de	50 €/foyer
-------------	-----------------------	---------------------	------------

A ces tarifs s'ajoutent, la redevance de pollution domestique, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et la redevance de modernisation des réseaux dont les taux sont déterminés par l'Agence de l'eau.

n°20210326-030 Finances locales – subventions (7.5)
Demande de subvention travaux investissement - Budget Eau Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le cabinet DEMANGE et Associés a été mandaté afin de réaliser le diagnostic de la voirie communale. En parallèle, un diagnostic des réseaux eau et assainissement sera réalisé. Le montant de l'étude est de 45 276 € TTC (37 730 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de lancer le diagnostic sur les réseaux eau et assainissement dont le montant s'élève à 37 730 € HT,
- **Sollicite** de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental les aides financières liées à ce projet,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront votés au Budget Primitif 2021 de l'Eau – Assainissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20210326-031 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1.)
Admissions en non-valeur – Budget Eau-Assainissement 2021

Madame Régine GUYOT, Adjointe, fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 1 756,48 € dans le Budget Eau-Assainissement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

A l'article 6541, créances admises en non-valeur (pour un montant total de 1 756,48 €) :

- ✓ (factures de 2018 à 2019) : 1 622,41 € certificat irrécouvrabilité
- ✓ (factures de 2020) : 134,07 € certificat irrécouvrabilité
- Précise que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021 de l'Eau-Assainissement.

n°20210326-032 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1.)
Créances éteintes – Budget Eau Assainissement 2021

Faisant suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers des Vosges prononçant l'effacement de dettes et sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** l'admission en créances éteintes de :

factures de 2016 à 2017 : 759,13 €

factures de 2018 à 2019 : 122,72 €

factures de 2013 à 2020 : 1 432,33 €

factures de 2019 : 87,64 €

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6542 du Budget Eau Assainissement 2021.

n°20210326-033 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)
Plan de formation

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus et ceux des agents en matière de compétences.

Le plan de formation pour 2021 a été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion. Un avis favorable a été donné le 11 Mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le plan de formation.

n°20210326–034 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)

Convention avec le Centre de Gestion des Vosges – Mise en place d'un dispositif de signalement

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une équipe d'experts ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

n°20210326-035 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)

Convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du Pôle carrières – instances paritaires

Le Pôle Carrières Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges propose, par le biais d'une convention, des prestations de services. Ladite convention vise à définir la relation entre les collectivités territoriales et leurs établissements publics ou non affiliés, d'une part, et le Centre de Gestion des Vosges, d'autre part, en matière de prestations liées à la gestion de leurs agents publics.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'une prestation facultative tarifée, à la demande des collectivités, en application des :

- Dispositions des articles 22 alinéa 7, 24 et 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée
- Du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Les prestations du Pôle Carrières consistent selon diverses modalités, en des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion, effectués à la demande de l'autorité territoriale.

Les champs d'intervention possible sont les suivants :

- Réglementation relative à la retraite des agents publics,
- Réglementation relative à l'assurance perte involontaire d'emploi,
- Accompagnement élaboration des fiches de poste et conduite des entretiens professionnels.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Décide** de conventionner avec le Service Carrières et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents se rapportant à cette convention.

n°20210326-036 Commande publique – marchés publics (1.1)

Travaux de mise en accessibilité, extension et sécurité du Gymnase Camille Liévaux - attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération, il a été décidé de réaliser des travaux de mise en accessibilité, sécurité normes incendie et extension au Gymnase Camille Liévaux. Il informe qu'un appel d'offres sous forme MAPA (Marché A Procédure Adaptée) a été lancé. Vingt entreprises ont répondu :

- Lot 1 : Gros oeuvre (2 entreprises)
- Lot 2 : Charpente - étanchéité (1 entreprise)
- Lot 3 : Serrurerie – menuiseries extérieures (2 entreprises)
- Lot 4 : Plâtrerie - isolation (1 entreprise)
- Lot 5 : Menuiserie intérieure (1 entreprise)
- Lot 6 : Sols durs (4 entreprises)
- Lot 7 : Peinture (3 entreprises)
- Lot 8 : Electricité (4 entreprises)
- Lot 9 : Plomberie (1 entreprise)

Considérant l'analyse des offres par le maître d'œuvre, Cabinet d'Architectes Cartignies et Canonica,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Attribue le marché « Travaux de mise en accessibilité, extension et sécurité du Gymnase Camille Liévaux » comme suit :

- Lot 1 : Gros Oeuvre
Lorraine Bâtiment Service
Tranche ferme :

93 042,66 € HT	111 651,19 € TTC
----------------	------------------

Option :

23 068,96 € HT	27 682,52 € TTC
----------------	-----------------
- Lot 2 : Charpente - Etanchéité
Avenir Toiture Vosges
Tranche ferme :

44 975,76 € HT	53 970,91 € TTC
----------------	-----------------

Option :

4 492,60 € HT	5 391,12 € TTC
---------------	----------------
- Lot 3 : Serrurerie – menuiseries extérieures
Joly Guy
Tranche ferme :

18 176,00 € HT	21 811,20 € TTC
----------------	-----------------

Options :

48 165,00 € HT	57 798,00 € TTC
----------------	-----------------
- Lot 4 : Plâtrerie Isolation
Sarl Gallois
Tranche ferme :

3 296,04 € HT	3 955,25 € TTC
---------------	----------------
- Lot 5 : Menuiserie Intérieure
Entreprise Vaxelaire
Tranche ferme :

7 700,00 € HT	9 240,00 € TTC
---------------	----------------

Option :

220,00 € HT	264,00 € TTC
-------------	--------------
- Lot 6 : Sols durs
Entreprise Francesconi
Tranche ferme :

12 360,00 € HT	14 832,00 € TTC
----------------	-----------------
- Lot 7 : Peinture
Lenoir
Tranche ferme :

4 567,24 € HT	5 480,69 € TTC
---------------	----------------
- Lot 8 : Electricité

Baty Elec

Tranche ferme :

11 168,50 € HT

13 402,20 € TTC

Option :

690,00 € HT

828,00 € TTC

- Lot 9 : Plomberie**Goury**

Tranche ferme :

9 859,79 € HT

11 831,75 € TTC

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, pour signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- **Dit** que le montant du marché s'élève à 306 161,15 € HT (honoraires de Maitrise d'œuvre inclus),
- **Sollicite** de la Région Grand Est les aides financières relatives au projet.

n°20210326 - 037 Institutions et Vie politique – Fonctionnement des assemblées (5.2)

Modification de la Commission Travaux, eau/assainissement, sécurité

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Monsieur Julien VOIRIN a souhaité intégrer la commission travaux, eau/assainissement et sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

- **Accepte** d'ajouter Monsieur Julien VOIRIN comme membre de la commission Travaux, eau/assainissement, sécurité

Informations diverses

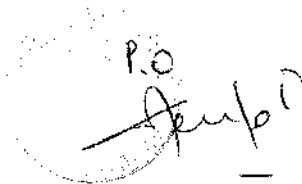
- Droit de préemption

IA 21H0001	14/01/2021	36 rue Roger Salengro	Granges-sur-Vologne	Maison + terrain
IA 21H0002	14/01/2021	1 rue des Bas Champs	Granges-sur-Vologne	Maison
IA 21H0003	17/02/2021	3 rue des Ansonges	Granges-sur-Vologne	Maison + terrain
IA 21H0004	19/02/2021	35 rue Maréchal Foch	Granges-sur-Vologne	Garages
IA 21H0005	26/02/2021	15 rue Maréchal Foch	Granges-sur-Vologne	Maison
IA 21H0006	10/03/2021	7 Lotissement de Frambéménil	Granges-sur-Vologne	Maison

- Présentation du dispositif « argent de poche » mis en place par le CCAS pour les jeunes de 15 à 17 ans. Les objectifs principaux sont les suivants :
 - Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
 - Valoriser le travail effectué par les jeunesChaque mission d'une durée de 3 h 30 dont (une demi-heure de pause) est indemnisée à hauteur de 15 €. Les dossiers d'inscription seront à retirer en Mairie.
- Proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Marché de Chauffage et installations thermiques : 4 bureaux d'étude ont répondu à la demande de proposition chiffrée pour cette mission. Le Cabinet OTEIS a été retenu en proposant une offre à 3 720 € TTC pour l'élaboration du marché et une offre à 2 604 € annuel pour le suivi technique et financier. Pour rappel, le marché arrive à échéance le 31 août 2021.
- Remerciements de l'ELIS Grand Est et de l'amicale des donneurs de sang pour le maintien de la mise à disposition de la salle des fêtes et la prise en charge des collations
- Remerciements d'une locataire pour les travaux effectués dans le logement qu'elle occupe
- Rapport annuel d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges à consulter en Mairie ou à télécharger sur le site internet du Syndicat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 06.

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 30 Mars 2021 et transmis au contrôle de légalité le 30 Mars 2021.